



CONSEIL GENERAL DU CALVADOS

17 février 2014

Communiqué de presse

La **FA-FPT** (Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale), syndicat majoritaire au Conseil Général du Calvados apporte son soutien et exprime sa solidarité aux associations d'aide à domicile, CCAS et syndicats de salariés et retraités qui défendent :

- le droit à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) des personnes âgées dépendantes,
- la qualité des services d'auxiliaires de vie chargés de leur venir en aide.

Depuis 2008, la **FA-FPT** est engagée dans des actions visant à donner les moyens humains (notoirement insuffisants !) nécessaires à l'instruction et le suivi des demandes d'APA, mais aussi à faire appliquer la loi, que cela soit :

- dans la constitution des dossiers (fiche de relevé de capitaux non prévue par les textes),
- dans le calcul de la participation des personnes âgées dépendantes à leur plan d'aide,
- et depuis le 1^{er} janvier 2014, contre les directives de l'administration visant à préconiser systématiquement l'intervention d'un service mandataire (où la personne dépendante est l'employeur) pour les personnes en GIR 4.

Dès le 13 janvier 2014, notre organisation a écrit à Jean-Léonce Dupont, président du Conseil Général, pour l'alerter sur les conséquences concernant les personnels de sa nouvelle politique en matière d'accès aux droits RSA et APA sur les plans de la légalité, de la déontologie et des risques psychosociaux.

En effet, le législateur a confié la mission aux travailleurs médico-sociaux sous l'égide du médecin APA, d'établir la proposition d'un plan d'aide le plus adapté possible à la situation de la personne. C'est pourquoi, il est question d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), et non de proposition systematique.

Pour notre organisation, il ne saurait y avoir de conflits d'intérêts entre celui de l'utilisateur et celui de l'institution chargée de lui venir en aide. C'est le devoir de tout fonctionnaire de le rappeler et a fortiori, lorsqu'il s'agit d'équipes médico-sociales chargées de l'accès aux droits.

Nous appelons le Conseil Général à revenir à l'application des textes, au respect de la déontologie et à suspendre ces mesures dans l'attente de la nouvelle loi APA annoncée par le gouvernement.